



Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

(UC-21-01)

AVIS est par la présente donné par la soussignée, que conformément aux exigences du règlement concernant les usages conditionnels numéro 260-2015 :

Monsieur Patrick Prévost a déposé une demande d'usage conditionnel conformément au règlement 260-2015. La nature de la demande consiste en l'implantation d'une yourte comme usage d'hébergement touristique alternatif. Le tout sur la propriété sise au 1516, route de Tadoussac (zone AF38).

AVIS est également donné qu'à la suite de l'avis qui lui sera transmis par son Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine, le Conseil statuera sur cette demande lors de sa séance ordinaire qui sera tenue

le lundi 1^{er} mars 2021 à 19h00
exceptionnellement à huis clos, par une visioconférence Zoom

AVIS est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande en transmettant ses commentaires écrits par courriel ou par la poste et ce **avant le 26 février 2021, 14h00**, le tout, selon les modalités suivantes :

- Par courriel : maryse.girard@ste-rosedunord.qc.ca
- Par la poste : 126, rue de la Descente-des-Femmes
Sainte-Rose-du-Nord (Québec) G0V 1T0

Pour toute information supplémentaire concernant cette demande, veuillez communiquer avec le service d'urbanisme au 418-675-2250, poste 2601.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Sainte-Rose-du-Nord, ce 4^e jour du mois de février 2021.

Maryse Girard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

(Art. 420 CM)

Je, Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, certifie par les présentes que j'ai affiché le présent avis public concernant la dérogation mineure portant le numéro DM-21-01:

- Sur le site Internet de la Municipalité
- Sur la page Facebook de la Municipalité
- Au babillard situé à l'entrée du bureau de la municipalité, en date du 4 février 2021, entre 13h00 et 16h30.

Donné à Sainte-Rose-du-Nord, ce 4^e jour du mois de février 2021.



Maryse Girard
Directrice générale et secrétaire-trésorière